

Décision

Générale

colonial

Décision n° 829/PERS portant délégation permanente de signature au Chef du Cabinet civil. du Haut-Commissaire de la République

n° 829/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
16 septembre 1974

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1974

Date du numéro
10 octobre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Délégation permanente est donnée à M. Fabry Jean-Claude, Secrétaire adjoint des Affaires étrangères, Chef du cabinet civil, à l'effet de signer au nom du Haut-Commissaire de la République les pièces suivantes : — bordereaux et transmissions ; — légalisations de signatures ; — ampliations d'arrêtés et de décisions ; — passes de courrier : — autorisations à particuliers d'importation et d'exportation d'armes et de munitions : — autorisations à particuliers d'achat et de vente d'armes et de munitions.